

# Charte du C2i2e de l'Académie de Lyon

(Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet)



En signant électroniquement cette charte, vous reconnaissez en avoir pris connaissance et vous vous engagez à en respecter tous les points.

L'inscription à la certification C2i2e est une démarche personnelle qui implique le respect des engagements suivants :

Le candidat à la certification C2i2e s'engage à :

- lire l'arrêté du 14 décembre 2010 qui contient notamment le référentiel de compétences du C2i2e ;
- lire la FAQ sur le C2i2e de l'Académie de Lyon qui est disponible à l'adresse suivante :  
<http://c2i.univ-lyon2.fr/spip.php?article58>  
(il ne sera pas répondu aux questions posées par courrier électronique dont les réponses figurent dans la FAQ du C2i2e ou sur tout autre site Web mentionné dans la FAQ) ;
- utiliser exclusivement son adresse électronique universitaire pour la correspondance relevant du C2i2e (le candidat veillera donc à relever régulièrement sa boîte aux lettres universitaire et s'assurera qu'elle n'est pas pleine) ;
- produire des documents respectant la propriété intellectuelle (toute tentative de plagiat sera transmise à la commission de discipline de l'université compétente et le processus de certification du candidat sera suspendu en attendant le jugement de la commission de discipline) ;
- respecter la charte informatique de son établissement et des environnements numériques de travail qu'il utilise dans le cadre de sa formation au C2i2e ;
- retenir les identifiants et les mots de passe nécessaires pour se connecter aux environnements numériques de travail employés pour la formation au C2i2e ;
- respecter son identité numérique en ligne et ne pas proférer sur l'Internet public des propos injurieux, diffamatoires ou contraires à la loi.